# ASSEMBLEE GENERALE MODE D'EMPLOI

# COORDINATION NATIONALE ETUDIANTE (CNE) ?

> Le rôle de la CNE est de coordonner les luttes à un niveau national afin de s'informer de l'état de la mobilisation dans les autres facs, d'unifier les voix des différentes universités, et d'obtenir une visibilité nationale.

> Chaque université mandate des représentantEs qui doivent rendre compte des débats et des décisions prises au sein de leurs AG respectives. Les mandatéEs sont uniquement porteurs de la voix de l'AG, et doivent soumettre au vote de la CNE les décisions que l'AG a votées.

> Afin que la CNE ne se transforme pas en une réunion où s'opposent les différentes tendances de professionnels de la politique, il est très important de définir le type de mandat des représentantEs. Il existe trois types de mandat :

**Mandat « libre »** : les mandatéEs sont libres de voter sur tout et n'importe quoi à partir du moment où ils-elles ont réussi à se faire mandater au sein de leur AG.

**Mandat « semi-impératif »** : les mandatéEs doivent transmettre la volonté de l'AG lorsqu'elle a voté sur une question, mais peuvent se prononcer librement lorsqu'une question qui n'a pas été abordée en AG se pose (d'où les risques de récupérations).

**Mandat « impératif »** : les mandatéEs ne doivent s'en tenir qu'aux votes de leurs AG. Ils ne peuvent se prononcer sur un vote à la CNE qui n'a pas été discuté dans leurs AG : ceci implique que les mandatés d'une même délégation votent d'un seul bloc, et non selon leur « tendance politique » comme c'est trop souvent le cas. Pour permettre ce fonctionnement il est nécessaire de développer des outils pratiques spécifiques.
Ex : communication par les facs mobilisées des propositions qu'elle comptent faire lors de la prochaine CNE dès qu'elles ont été votées dans leur AG (ce qui permet aux autres AG d'en débattre et de se positionner dessus), mise en place d'un secrétariat dans chaque AG qui répertorie toutes les positions et orientations votées par l'AG depuis le début du mouvement (ce qui permet aux mandatés de savoir précisément ce sur quoi il peuvent se positionner), etc...

**AUX SIMULACRES DE "DÉMOCRATIE"
DU GOUVERNEMENT, IL EST NÉCESSAIRE
D'OPPOSER UNE ORGANISATION
VÉRITABLEMENT DÉMOCRATIQUE
AU SEIN DU MOUVEMENT SOCIAL**

**SI PERSONNE NE TRAVAILLE POUR TOI
QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE**